



# Présentation de l'Antenne CIDFF de la Marne

Lundi/Mardi/Jeudi/Vendredi  
10h-12h30, 13h30-16h  
Mercredi  
9h-13h

**03 51 15 53 44**  
**contact51@frcidff-grandest.fr**

Antenne CIDFF de la Marne  
23 rue Clamart  
Résidence autonome CLAMART  
51000 Châlons-en-Champagne



**Le premier réseau pour l'accès au droit des femmes en France**



## Les missions de l'antenne

### Nos engagements

- Accueil inconditionnel
- Gratuité
- Confidentialité

Lutter contre les  
violences sexistes et  
sexuelles

Favoriser l'accès  
au droit

Apporter une réponse  
personnalisée

Apporter une expertise  
juridique par le biais  
d'un réseau de  
professionnels



# Définitions



**Violences domestiques (Article 3, Convention d'Istanbul) :** tous les actes de violence physique, sexuelle, psychologique ou économique qui surviennent au sein de la famille ou du foyer ou entre des anciens ou actuels conjoints ou partenaires, indépendamment du fait que l'auteur de l'infraction partage ou a partagé le même domicile que la victime.

**Violences économiques :** se traduisent par le contrôle financier au quotidien qui peut aller jusqu'à la dépossession totale des moyens d'autonomie du conjoint ou ex conjoint.



- gestion exclusive par l'homme du compte joint
- contrôle total des ressources du couple et de leur utilisation
- privation de ressources
- mise en danger du patrimoine familial et personnel
- refus de versement de la pension alimentaire
- dissimulation du patrimoine du conjoint.



# Chiffres clés à l'échelle régionale

**7 033**

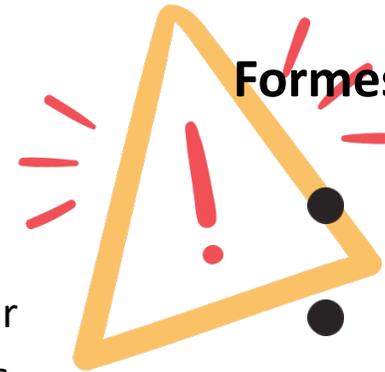
femmes victimes de violences sexistes et sexuelles ont été reçues par les CIDFF en Grand Est

**83%**

ont subi des violences au sein du couple (par leur conjoint ou ex-conjoint) parmi les 3 540 femmes accompagnées dans le cadre des violences

**15%**

des victimes de violences au sein du couple accompagnées par les CIDFF du Grand Est en 2024 ont subi des violences économiques



## Formes de violences économiques

● Difficultés administratives (8%)

● Non accès aux ressources (5%)

● Confiscation des papiers administratifs (0,2%)

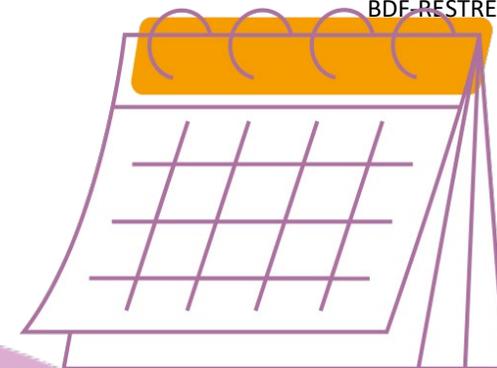


**Cas concrets**

# Nos permanences d'informations juridiques

*en milieu rural ou urbain*

**Prise de rendez-vous au  
03 51 15 53 44**



**Ay** : CIAS, 2 place Salvador Allende, le 1er lundi du mois, de 13h45 à 16h45.

**Epernay** : Mairie de quartier, 1 avenue de Middelkerke, les 1er et 3ème vendredis du mois, de 9h à 13h.

**Reims** : Mairie de proximité Croix-Rouge, 1 bis avenue du général Bonaparte, les 2ème et 4ème mercredis du mois, de 9h à 12h.

**Suippes** : France Services, 15 place de l'hôtel de ville, le 4ème vendredi du mois, de 9h à 12h.

**Châlons-en-Champagne** : dans nos locaux, sur rendez-vous.